

ARRÊTÉ N° 2023 – 15

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – COLLEGES ENSEIGNANTS ET BIATSS

Le Directeur de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,
Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 719 à D. 719-40 et D. 741-9 à D. 741-11;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu l'arrêté 2023-09 relatif à la composition du comité consultatif électoral ;
Vu l'arrêté 2023-10 relatif à l'ouverture et organisation des élections au Conseil d'administration – enseignants et BIATSS ;
Vu le procès-verbal de dépouillement des votes du scrutin du 27 septembre 2023 et la proclamation des résultats du 27 septembre 2023 ;
Vu le règlement intérieur ;

ARRETE

Article 1 : Composition des collèges des représentants enseignants

Collège A (professeurs et assimilés):

- M. Walter Bruyère-Ostells
- M. Nicolas Badalassi
- M. Franck Frégosi
- Mme Céline Gimet
- Mme Caterina Severino

Collège B (autres personnels d'enseignement et de recherche) :

- M. Didier Del Prete
- Mme Sophie Doudet
- Mme Nathalie Ferrière
- Mme Audrey Freyermuth
- M. Adrien Vitse

Article 2 : Composition du collège des représentants des personnels bibliothécaires, ingénieurs, techniciens, administratifs et personnels sociaux et de santé (BIATSS)

Collège C (BIATSS) :

- Anne Martin

Article 3 : La durée du mandat des représentants enseignants et BIATSS est de 3 ans

Article 4 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 11 octobre 2023

Rostane MEHDI,
Professeur des Universités,
Directeur.

TRANSMIS AU RECTEUR LE : 15/10/2023

AFFICHAGE ET PUBLICATION LE : 13/10/2023

